Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026
Publication : 03/03/2026

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Orléans,

Monsieur le Président,

Le 13 novembre 2025, le bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement a été consulté sur le projet de programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) de la communauté d'agglomération que vous présidez.

Par le présent courrier, je vous confirme l'**avis favorable** rendu en séance.

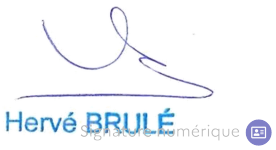
À cet égard, le CRHH relève que les objectifs globaux de production de logements apparaissent réalistes au regard du contexte territorial.

Il souligne par ailleurs l'ambition affichée en matière de sobriété foncière ainsi que la prise en compte de publics spécifiques, notamment les jeunes et les gens du voyage.

Le CRHH salue également la qualité des orientations définies en matière de répartition entre les différents types de logements sociaux et formule le souhait que la production de logements sociaux atteigne le niveau haut de la fourchette d'objectifs retenue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement,
Signé le 21/01/2026



Hervé BRULÉ

Monsieur Gérard SOURISSEAU
4 rue de Châteaudun
28100 DREUX
Copie : M. le préfet d'Eure-et-Loir

DREAL Centre-Val de Loire – 5 avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLÉANS Cedex 2
Tél : 02 36 17 41 41 – www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION 2020/85583.4